



DÉCLARATION LIMINAIRE

CSA Formation Spécialisée

le 26 Mars 2024

Madame la Présidente,

La secrétaire Générale de la CGT, Sophie Binet, a demandé au premier ministre de mettre fin à la répression syndicale à l'encontre des militants CGT en comparant les actions des agriculteurs non sanctionnées.

Je cite : "La CGT vous appelle donc à la cohérence: 1.000 militantes et militants CGT font l'objet de procédures en justice suite à des actions syndicales qui n'ont occasionné aucun dommage matériel ni aucune atteinte physique". Pourtant, écrit-elle, "des routes ont été bloquées", des "bâtiments publics brûlés" et "des menaces de mort" proférées contre des agents publics.

Dans le Lot et Garonne, madame la Présidente, vous pouvez également témoigner des menaces d'actions vous obligeant à évacuer les services de la Direction départementale et d'enclencher le Plan de Continuité d'Activité.

Ce qui est primordial pour chaque agent des Finances Publiques effectivement, c'est la sécurité au travail, pour s'y rendre et pour y exercer pleinement ses missions.

Ce qui est primordial également pour chaque agent des Finances Publiques, c'est l'égalité de tout citoyen devant l'impôt (articles 6 et 13 de la Constitution Française de 1789) ; et surtout sans subir de menaces...

Sans contester, au contraire, le bien fondé des revendications des agriculteurs, les représentants de la CGT demandent que des mesures d'accompagnement soient aussi appliquées aux salarié(e)s en difficulté partout sur le territoire.

En parlant d'inflation et de pouvoir d'achat, les représentants syndicaux de la DGFIP en intersyndicale, demandent des augmentations pour tous les agents.

Non, pas comme la prime inflation qui n'a pas bénéficié à tous, pas comme la prime GMBI pour calmer moins de 20 % des agents.

Non, pas quelques dizaines d'euros alors que les frais de mandats ont augmenté de 300 euros pour les députés et 700 euros pour les sénateurs.

La CGT Finances Publiques exige, en plus des revendications portées dans le cadre des négociations indemnitaires, en cours :

- La retraite à 60 ans ;
- La semaine à 32 h et non la semaine de travail en 4 jours ;
- Un déroulé de carrière linéaire ;
- Le complément de traitement indiciaire (CTI) ;
- L'intégration des primes dans le traitement ;
- La revalorisation du point d'indice de 10 % et une indexation sur l'inflation ;
- La défense du statut de la fonction publiques
- L'abandon du projet de prime au mérite

En effet en 2024, les fonctionnaires les plus méritants seront récompensés. Alors une question se pose : qu'est-ce qu'un ou une fonctionnaire méritant ou méritante ?

Un fonctionnaire qui contribue à l'intérêt général par son travail au service de la collectivité ou un ou une fonctionnaire qui obéit aux injonctions des intérêts particuliers des politiques et des milieux économiques. Pour la CGT Finances Publiques, point de rémunération au mérite !

Ce n'est surtout pas de cela dont ont besoin les agent(e)s des trois versants de la Fonction publique, titulaires comme non-titulaires. Nous ne savons que trop ce qui se cache derrière la méritocratie : des parties de salaires aléatoires, des rémunérations discriminatoires, contraires au principe d'égalité et source d'iniquité dans le service rendu aux usagers, le creusement des inégalités entre les femmes et les hommes.

C'est l'exact contraire de ce qu'il convient de faire !

Ce qui est nécessaire et urgent, c'est de mettre en œuvre des mesures transversales visant à mieux reconnaître les qualifications, c'est de procéder immédiatement à une augmentation de la valeur du point d'au moins dix pour cent, c'est de redonner de l'amplitude aux carrières, c'est de revaloriser les métiers à prédominance féminine...

Attachée à l'intérêt général et au progrès social, la CGT Finances Publiques va continuer à mettre ces revendications en avant.

L'année 2024 est enfin l'occasion de siéger avec un Règlement Intérieur spécifique, même s'il se trouve moins favorable que le Règlement Intérieur Ministériel ; même si la DGFIP a refusé, avec dédain, de prendre en compte les modifications demandées par les organisations syndicales. Il est heureusement accordé d'afficher ces demandes de modifications sur l'Ulysse Départemental, mais à quoi cela sert t'il ?

Durant cette séance – et certainement d'autres à venir au regard des situations rencontrées dans les services en lien avec les suppressions d'emplois, la confrontation entre le travail réel et le travail prescrit et, parfois, le management délétère développé à la Dgfip, nous aborderons donc le constat et le plan d'action nécessaire – et pas seulement possible- pour remédier à :

- la carence concernant la politique de prévention
- la situation dégradée dans presque tous nos services
- les facteurs de RPS identifiés et les solutions pour y remédier
- la situation d'agent(e)s, de tout grade et quelle que soit la fonction, exposés aux RPS et leur exposition à un management toxique identifié et caractérisé.
- le questionnement sur le modèle managérial mis en place à la Dgfip
- la qualité empêchée du travail et la perte de sens du travail
- la production d'indicateurs partagés sur la charge de travail et le ratio charge/emploi
- le plan d'action, son contenu, son calendrier et son suivi par la Formation spécialisée avec l'ensemble des ressources / acteurs de prévention : élu·es du personnel, médecins du travail, assistantes sociales, ISST, assistant de prévention, pôle métier et pôle pilotage et ressources

Enfin, au vu des nombreux points à l'ordre du jour, les représentants de la CGT veulent y consacrer le temps nécessaire, s'il le faut sur la journée.